

NE PRENEZ AUCUN RISQUE

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

C'est quoi UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement pouvant avoir des conséquences susceptibles d'être graves sur les personnes, les biens, l'environnement ou les animaux.

En habitant ou travaillant à Châtellerault, vous pouvez être exposé à différents risques : inondation, canicule, accident industriel, incendie...

Informers les citoyens est une obligation légale de la ville, car même si ces situations sont rares, **être bien préparé, ça change tout !** C'est l'objectif de ce DICRIM : **donner les clés pour bien réagir et ne prendre aucun risque.**

Chères Châtelleraudaises,
chers Châtelleraudais,

Vivre à Châtellerault, c'est profiter d'un cadre de vie privilégié, entre patrimoine urbain et naturel. Cependant, cette richesse ne doit pas nous faire oublier la réalité : comme tout territoire vivant, notre ville peut être exposée à des risques multiples.

La protection des populations est notre priorité absolue. Avec ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), nous souhaitons vous présenter notre stratégie de sécurité civile et vous informer sur les risques qui nous concernent. Au quotidien, les services municipaux œuvrent avec rigueur pour prévenir les risques et se préparer à gérer toute situation d'urgence.

Mais l'efficacité de la sécurité civile repose avant tout sur une chaîne de solidarité, dont vous êtes le maillon essentiel. Ce livret n'est pas une simple formalité : c'est un guide pratique de réflexes vitaux. En apprenant à réagir correctement, vous devenez pleinement acteur de votre propre sécurité.

Nous vous invitons à lire et à conserver précieusement ce document. C'est ensemble, informés et préparés, que nous continuerons d'assurer notre protection.



JEAN-PIERRE ABELIN
Maire

Jean Pierre Abelin



BÉATRICE ROUSSENNE
Conseillère municipale

B Roussenne

Comment la ville s'organise ?	p.6-7
Comment la ville agit ?	p.8
Quels sont les niveaux de vigilance ?	p.9
Comment être alerté en cas d'évènement grave ?	p.10
Inscrivez-vous à Chatel'Alerte	p.11
Préparez votre sac de secours	p.12-13

LES RISQUES NATURELS

Inondation	p.14-17
Mouvement de terrain	p.18-19
Séisme	p.20-21
Feu des espaces naturels	p.22-23

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Vent violent et tempête	p.24-25
Vague de chaleur	p.26-27
Grand froid	p.28-29

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Rupture de barrage	p.30-31
Transport de matières dangereuses	p.32-33
Risque industriel	p.34-35
Risque nucléaire	p.36-37

LES RISQUES SOCIÉTAUX

Risque sanitaire	p.38-39
Moustique tigre	p.40
Terrorisme	p.41
Émeute	p.42
Cyber	p.43
Pollution de l'air	p.44-45
Pollution de l'eau	p.46
Rupture alimentaire	p.47

LES RISQUES DU QUOTIDIEN

Incendie	p.48-49
Effondrement de bâtiment	p.50-51
Monoxyde de carbone	p.52
Radon	p.53

ANNEXES

Dispositifs d'indemnisation	p.54-55
Cartographie des risques	p.56-57
Devenez acteur de notre sécurité	p.58
Défibrillateurs automatiques externes	p.59



Comment la ville S'ORGANISE ?

LA STRATÉGIE

LOCALE DE SÉCURITÉ

CIVILE

Pour gérer ces risques, la ville de Châtellerault dispose d'une stratégie locale de sécurité civile mise en œuvre par un service dédié. Cette stratégie s'appuie sur les 7 points suivants :



- **La permanence municipale de sécurité civile** : permet la mobilisation immédiate d'agents formés à la gestion des risques et des crises. Ils assurent les missions de sauvegarde des populations 24h/24, 7j/7 en lien direct avec les secours et les partenaires.



- **Le plan communal de sauvegarde (PCS)** : il s'agit du plan de gestion des situations de crise. Il permet au maire d'organiser les actions à mettre en œuvre sur son territoire en tant que Directeur des Opérations de Secours.



- **Le poste de commandement communal** : nouvellement aménagé dans une salle des locaux de la ville, il permet d'organiser avec efficacité la réponse du Maire et de la collectivité en cas d'événement grave ou de crise.



- **L'organisation d'exercices** : plusieurs exercices de mise en situation sont organisés régulièrement afin de préparer les équipes municipales à la gestion de situations d'urgence ou de crise.



- **Le stock de sécurité civile** : composé des outils nécessaires aux déblaiements des voies ou à la sécurisation des sites, permet de mettre en œuvre les premiers moyens d'action en cas de catastrophe, en complément des moyens engagés par les secours. Il permet notamment d'assurer le soutien à la population afin de la mettre à l'abri dans des centres d'accueil.



- **Chatel'Alerte, le système d'alerte municipal** : la Ville dispose d'un outil pour alerter chaque habitant, du moment qu'il a transmis son numéro personnel à la municipalité. Cet applicatif est additionnel à FR-Alert, dont l'utilisation dépend de l'autorité préfectorale. (inscription gratuite sur chatellerault.fr).



- **Lien avec les partenaires** : la municipalité entretient des liens étroits avec les services de secours et de l'État. Cette relation vise à prévenir et fluidifier la gestion de situations d'urgence ou de crise.



Comment la ville AGIT ?

Le Maire est garant de la sécurité et de la protection de la population. Il assure un suivi rigoureux des risques pour maîtriser l'urbanisation et informe les citoyens des dangers potentiels.

En permanence, il agit pour prévenir les sinistres et veille à la bonne distribution des secours. En cas d'événement grave, il est Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur son territoire. Assisté d'un officier de sapeurs-pompiers, il mobilise alors toutes les ressources pour gérer la crise.

Si l'événement dépasse les moyens locaux, le Préfet devient directeur des opérations. Le Maire reste garant de l'alerte et de la mise en œuvre immédiate des mesures de sauvegarde pour la population locale.

EN CAS D'ÉVÉNEMENT

GRAVE :

- . **Alerte et informe la population via ses canaux officiels**
- . **Peut activer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et réunit sa cellule de crise (Poste de Commandement Communal)**
- . **Mobilise sur place des agents formés afin de se coordonner avec les services de secours et les services de l'État**
- . **Peut activer les Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires**
- . **Prend des mesures de protection de la population (périmètre de sécurité, évacuation, fermetures d'établissements...)**
- . **Met à l'abri la population exposée au danger**
- . **Assure le suivi de la population vulnérable**
- . **Organise la logistique et technique d'urgence (ravitaillement, couchages)**
- . **Assure la continuité des services publics essentiels**
- . **Sollicite la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Quels sont les NIVEAUX DE VIGILANCE ?

- **Le niveau VERT :**
pas de vigilance particulière
- **La vigilance JAUNE :**
soyez attentif. Des phénomènes habituels dans la région sont prévus, mais peuvent être localement dangereux. La pratique des activités sensibles aux risques météorologiques est déconseillée.
- **La vigilance ORANGE :**
soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus, restez informé de la situation et suivez les conseils des pouvoirs publics.
- **La vigilance ROUGE :**
une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Restez informés de l'évolution de la situation et suivez les consignes des autorités.



Vent violent



Orage



Crue



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Neige-verglas



Vague-submersion



Avalanche

En France, les phénomènes dangereux tels que les fortes chaleurs, le vent violent ou encore les crues sont classés suivant quatre niveaux de vigilance par **Météo France et Vigicrues**.

vigilance.meteofrance.fr
chatellerault.fr

Un service municipal chargé de la sécurité civile assure le suivi permanent des conditions météorologiques.

Comment être alerté en cas D'ÉVÉNEMENT GRAVE ?

LES MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

- chatellerault.fr
- Réseaux sociaux de la ville   
- Dispositif Chatel'Alerte
- Sirène d'alerte communale (testée tous les 1^{ers} mercredis du mois)
- Dispositifs mobiles munis de hauts parleurs
- meteofrance.fr
- vigicrues.gouv.fr
- Ici Poitou (103.3 FM)
- Dispositif FR-Alert



CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

- | | | |
|------------------------|--|---|
| Signal d'exercice |   | Tous les 1 ^{ers} mercredis du mois |
| Signal d'alerte |   1 min 41  5 sec  1 min 41  5 sec  1 min 41 | |
| Signal de fin d'alerte |   | 30 secondes |



Inscrivez-vous à

Chatel'ALERTE !

sur chatellerault.fr

LES BONS RÉFLEXES

Inscrivez-vous gratuitement à Chatel'Alerte :

le système d'alerte municipal de la population. En cas de danger, vous recevrez un appel ou un SMS selon l'ampleur de l'événement sur votre téléphone fixe ou portable.

Inscription nécessaire via le QR code ci-contre ou sur chatellerault.fr

Les données recueillies font l'objet d'un traitement conforme au RGPD par le prestataire de la ville.



SOYEZ INFORMÉ EN TEMPS RÉEL

inscrivez-vous via
le QR code ci-dessus.

Préparez votre SAC DE SECOURS

LES BONS RÉFLEXES

En cas d'événement grave, il peut être nécessaire de se mettre à l'abri ou d'évacuer. Les premières heures peuvent être les plus éprouvantes. En vous préparant à l'avance, vous faites face sans panique.



Les risques naturels

INONDATION



L'inondation est une submersion, rapide ou lente d'une zone habituellement hors de l'eau. La ville de Châtelleraut est particulièrement concernée par ce risque, notamment lors du débordement de la Vienne. Dès que la vigilance jaune est déclenchée, les services municipaux sont mobilisés. **La commune est concernée par trois types d'inondations :**

- **le débordement d'un cours d'eau :** une crue, lorsqu'elle est importante, peut amener un cours d'eau à sortir de son lit et à inonder les terres alentour. La Vienne, l'Ozon et l'Envigne sont concernés par cet aléa.
- **le ruissellement urbain :** lors de précipitations très intenses en ville, l'eau ne s'infiltre pas dans le sol, car celui-ci est imperméable. Les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales peuvent rapidement être saturés. Les eaux de pluie empruntent alors les rues, avec des courants parfois dangereux, jusqu'à rejoindre une rivière ou un autre réseau d'évacuation.
- **la remontée de nappe :** une telle inondation se produit lorsque la nappe phréatique sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.



RISQUES HISTORIQUES

- La crue du 31 mars 2024 a atteint 5,32 mètres, inondant principalement le quai Alsace-Lorraine, les habitations de l'allée Percevaux ou encore le quai du Château.
- Le record reste la crue de 1913 quand la Vienne a atteint un niveau de 6,35 mètres.

Crue Châtelleraut 2024 © Miloud Kerazzi

© Fonds Arambourou-Centre des archives Grand Châtelleraut

Avant

- **S'inscrire à Chatel'Alerte**
- **Mettre au sec** les meubles, objets de valeur
- **Obturer les entrées d'eau** : portes, soupiraux, évents
- **Amarrer les cuves**, etc.
- **Faire une réserve d'eau potable** et de produits alimentaires
- **Prévoir son sac de secours**

Pendant

- **S'éloigner des cours d'eau** et limiter ses déplacements
- **Prendre des nouvelles de ses proches**
- **Couper le courant électrique et le gaz**
- **Évacuer seulement sur ordre des autorités**
- **Ne pas s'engager sur une route inondée** (ni à pied, ni en voiture)
- **Se mettre à l'abri sur les hauteurs**, ne pas descendre dans les sous-sols ou parkings sous-terrain
- **Respecter les déviations et interdictions de stationnement**
- **Garer votre véhicule en hauteur**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école**, ils sont déjà en sécurité

Après

- **Aérer le bâtiment**
- **Désinfecter les surfaces**
- **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et sur avis d'un technicien**
- **Faire l'inventaire des dégâts et contacter son assureur**

ATTENTION



moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter un véhicule.

**NE PAS CIRCULER
DANS UNE RUE INONDÉE**



Consulter vigicrues.gouv.fr

Les séismes regroupent un ensemble de déplacements, du sol ou du sous-sol, liés à une instabilité et à la gravité. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres en quelques secondes). Ces phénomènes sont souvent très destructeurs.

Ils peuvent être provoqués par des séismes, des inondations, des pluies ou être d'origine anthropique (déboisements, explosions, etc.).

MOUVEMENT DE TERRAIN



À CHÂTELLERAULT,
LES PHÉNOMÈNES
RECENSÉS SONT :

- la chute de blocs et éboulement
- l'érosion des berges
- l'effondrement lié à la présence de cavités souterraines
- le retrait et le gonflement des argiles : les sols argileux, qui se dilatent lorsqu'ils absorbent de l'eau (pendant la saison des pluies), se contractent durant la saison sèche. Ces variations de volume peuvent entraîner des dommages importants aux bâtiments, notamment sous forme de fissures. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

Avant

• S'inscrire à Chatel'Alerte

En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement et signaler à la mairie :

- l'apparition de fissures dans le sol
- les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent pas ou ne se ferment plus
- l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

Pendant

- S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur
- En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre)
- Informer les autorités (18 ou 112 avec un téléphone portable)

Après

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Se mettre à disposition des secours

RISQUES HISTORIQUES

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols en 2022 (arrêté du 3 avril 2023).

SÉISME



Les tremblements de terre naissent dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise sinistrée d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

La commune de Châtelleraut est entièrement située en zone d'aléa sismique modéré. Cela signifie qu'il existe une probabilité modérée qu'un séisme survienne (3/5 sur l'échelle de probabilité française).

Il n'est pas possible de prédire les effets d'un séisme dans la région de Châtelleraut. Toutefois, la présence d'installations humaines, de monticules, de falaises ou autres caractéristiques topographiques particulières est de nature à aggraver les effets d'un séisme lorsqu'il survient.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité

Pendant

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides et s'éloigner des fenêtres
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...) et s'éloigner des bâtiments
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques
- Sortir rapidement du bâtiment, si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée »

RISQUES HISTORIQUES

Le 16 juin 2023, un tremblement de terre d'une magnitude de 5.8 a touché le département voisin des Deux-Sèvres. Ce séisme a particulièrement touché les infrastructures et a engendré de nombreux dégâts matériels.

FEU D'ESPACES NATURELS



Les incendies d'espaces naturels concernent les broussailles, les cultures sur pied, les chaumes, les sous-bois, les maquis ou les forêts. Ces incendies se développent sans contrôle en milieu végétalisé. La plupart sont d'origine humaine.

Ce risque est plus important en été, notamment durant les vagues de chaleur. Ils peuvent également survenir au printemps ou au début de l'automne. Le risque est appelé à augmenter avec le réchauffement climatique.

La commune de Châtellerault est concernée par un Plan de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PPFCI).

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Débroussailler et entretenir les jardins, notamment aux abords immédiats des bâtiments
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Ne pas réaliser d'activité produisant de la chaleur (barbecue, disqureuse, etc.) en période de risque important

Pendant

- Alerter les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Entrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des autorités

Si l'habitation est exposée au feu de forêt :

- ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là
- fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.

Après

- Alerter les sapeurs-pompiers en cas de foyers résiduels
- Faire l'inventaire des dégâts et contacter son assureur



Les risques météorologiques

VENT VIOLENT ET TEMPÊTE



Ce sont des phénomènes venteux intenses pouvant atteindre ou dépasser 80 à 100 km/h à l'intérieur des terres, avec des conséquences importantes :

- . toitures arrachées,
- . arbres déracinés,
- . perturbations des transports,
- . coupures d'électricité, etc.

Ces phénomènes sont plus fréquents en automne et en hiver, et se forment généralement au large de l'Atlantique.

Dès 70 km/h de rafales de vent, les parcs et jardins sont fermés.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les animaux et le matériel
- S'éloigner des lacs et rivières
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette
- Rentrer dans un abri en dur

Pendant

- S'informer de l'évolution de la situation et suivre les instructions des autorités
- Limiter ses déplacements
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité

Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés
- Faire l'inventaire des dégâts et contacter son assureur



RISQUES HISTORIQUES

Le 31 décembre 2023, la tempête Géraldine provoque une coupure importante d'électricité.

Les 27 et 28 février 2010, la tempête Xynthia a violemment impacté le département avec de fortes rafales de vent et d'importantes précipitations.

Les 27 et 28 décembre 1999, la tempête Martin balaye le département avec des rafales dépassant les 130 km/h, provoquant d'importants dégâts.

VAGUE DE CHALEUR



Ce sont des périodes prolongées de températures anormalement élevées, dangereuses pour la santé, notamment des personnes vulnérables. Elles surviennent surtout en juillet et août, et leur intensité est aggravée par l'urbanisation. Elles peuvent aussi favoriser les incendies de végétation. Les vagues de chaleur particulièrement intenses sont appelées "canicules".

Le département de la Vienne est considéré comme concerné par un épisode de fortes chaleurs dès 35°C le jour et 19°C la nuit.

©Nicolas Mahu

FOCUS

Inscription au registre des personnes vulnérables :

chatellerault.fr/demarches-administratives/vagues-de-chaleur/

En cas d'urgence ou de crise, les personnes vulnérables et/ou isolées doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement. Ce registre permet de prendre contact avec les personnes inscrites sur le registre et de s'assurer qu'elles sont bien prises en charge.

Numéro Vert
Canicule info service
0800 06 66 66

Les risques météorologiques

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Pour les personnes vulnérables, se faire connaître sur le registre communal

Pendant

- Écouter les consignes des autorités
- Ne sortir qu'en cas de nécessité et aux heures les plus favorables (en matinée ou en soirée)
- Prendre des nouvelles de vos proches
- S'hydrater
- Se rafraîchir

RISQUES HISTORIQUES

Châtellerault a connu des épisodes de canicule marquants en 2024 et 2025.

GRAND FROID



Il s'agit de périodes où les températures sont exceptionnellement basses pour la saison et peuvent durer plusieurs jours. Ces épisodes augmentent les risques sanitaires, notamment chez les personnes fragiles, et peuvent provoquer des intoxications au monoxyde de carbone si les moyens de chauffage sont mal utilisés.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Pour les personnes vulnérables, se faire connaître sur le registre communal

Pendant

- Écouter les consignes des autorités
- Ne sortir qu'en cas de nécessité en se couvrant et en empruntant les voies salées et déneigées
- Déneiger et saler les trottoirs devant chez vous ou votre commerce
- Limiter ses déplacements, si nécessaire, équiper son véhicule des équipements spéciaux



Chaque type d'aléa météorologique a ses propres caractéristiques, périodes de survenue, zones d'impact et conséquences, mais tous peuvent affecter la commune dans son ensemble, en particulier dans un contexte de changement climatique qui rend ces événements plus fréquents ou plus intenses.

Les risques technologiques

RUPTURE DE BARRAGE



Le risque de rupture de barrage correspond à la menace liée à la libération brutale de grandes quantités d'eau à la suite de la défaillance partielle ou totale d'un ouvrage hydraulique en amont de la commune.

Bien que la probabilité d'un tel événement soit très faible en France, Châtellerault est exposée à ce risque en raison de la présence de plusieurs barrages en amont, notamment **les barrages de Vassivière et Lavaud-Gelade**, dont la rupture pourrait provoquer une vague de submersion **atteignant Châtellerault respectivement en 19 et 24 heures, et pour lesquels un Plan Particulier d'Intervention (PPI) est en place.** À cela s'ajoute le risque lié à trois barrages de taille plus modeste sur la Vienne (**Jousseau, La Roche et Chardes**) qui pourraient entraîner un impact significatif en cas de rupture successive, du fait de leur proximité (environ 80 km) avec la commune.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Se renseigner sur la zone concernée

Pendant

- Gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches
- À défaut, gagner les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide
- Ne revenez pas sur vos pas
- Suivre les instructions des autorités
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité

Après

- Aérer le bâtiment
- Désinfecter les surfaces
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et sur avis d'un technicien
- Faire l'inventaire des dégâts et contacter son assureur

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation. Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité, inflammabilité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et l'environnement. Ainsi, un accident de ce type peut provoquer un incendie, une explosion, un dégagement de nuage toxique ou une pollution du sol ou des eaux.

En France, les transports de matières dangereuses (TMD) sont peu impliqués dans les accidents majeurs. Ils sont entourés d'un maximum de mesures de précaution et d'une attention constante.

Pendant

Si l'on est témoin d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) :

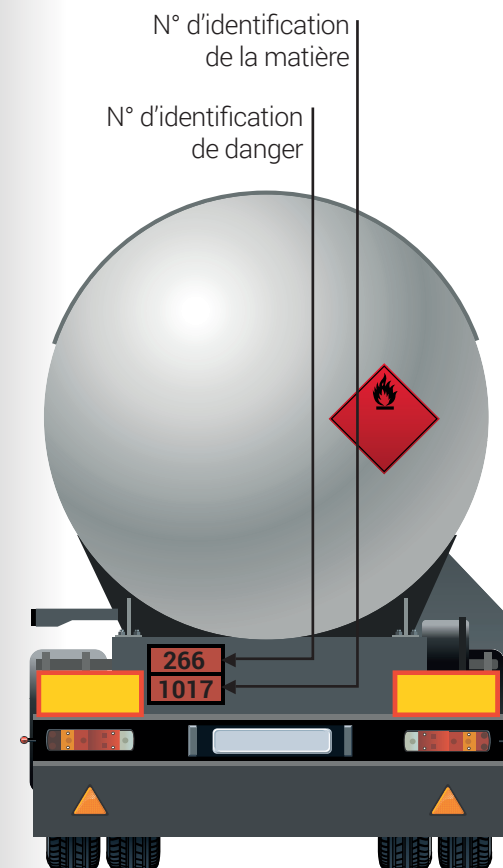
- ne pas s'exposer au danger
- protéger : pour éviter un « sur-accident »
- faire éloigner les personnes situées à proximité
- ne pas fumer
- donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

En cas de fuite de produit :

- ne pas entrer en contact avec le produit
- quitter la zone de l'accident
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- s'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations
- arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière)
- ne pas téléphoner
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité

Après

- À la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment



INDUSTRIEL



Un risque industriel majeur est un événement se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, l'environnement. Ce risque peut se manifester par un incendie, une explosion, une pollution de l'air, de l'eau ou des sols. Ces activités et installations concernées par ce risque sont réglementées par le régime juridique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Châtellerault compte 54 ICPE sur son territoire.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- S'informer sur la présence d'installation industrielle proche de chez soi

Pendant

- Se confiner dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures, un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Suivre les instructions des autorités
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité
- Ne pas téléphoner
- Éviter toute flamme ou étincelle en raison du risque d'explosion

Après

- À la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment

NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire résulte principalement d'accidents entraînant la libération de matières radioactives dans l'environnement.

Ces rejets peuvent survenir lors de transports, d'usages médicaux ou industriels, ou de dysfonctionnements graves dans une installation nucléaire.

L'exposition peut se faire par irradiation (exposition directe aux rayonnements) ou contamination (contact ou ingestion de particules radioactives). Les effets dépendent de la quantité de matière libérée, de la distance, de la durée d'exposition et des conditions météorologiques, notamment le vent.

Châtellerault, bien que situé hors des plans particuliers d'intervention des centrales de Civaux (à 40 km) et Chinon (à 55 km), reste exposé en cas d'accident grave dans l'une de ces installations. Le risque dépendra alors du volume de rejets radioactifs et de la direction du vent.

Pendant

- Se confiner dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont déjà en sécurité
- Ne pas téléphoner
- Suivre les instructions des autorités

Après

- À la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment
- Suivre les conseils des autorités

Les risques sociétaux SANITAIRE



Ce risque correspond à la possibilité que la population soit contaminée par un agent infectieux ou pathogène.

Il existe différents risques sanitaires.

- **Le risque épidémique :** développement et diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population
- **Le risque pandémique :** épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde.

- **Le risque épizootique :** diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux, mais dans certains cas, la maladie peut passer de l'animal à l'homme.

La ville de Châtelleraut, comme toutes les communes, est exposée à ce risque. Les personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades, etc.) sont particulièrement vulnérables à ces contaminations.

COMMENT SE PROTÉGER ?

- Se laver les mains plusieurs fois par jour
- Rester confiné à son domicile en cas de maladie
- En cas de symptôme, éviter tout contact et prendre rendez-vous avec son médecin



©Nicolas Mahu

RISQUES HISTORIQUES

Entre 2020 et 2022, la pandémie de Covid-19 a durement touché le monde.

MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est un insecte invasif qui s'installe ces dernières années en France. **Il est capable de transmettre à l'homme différentes maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika.**

COMMENT SE PROTÉGER ?

- Éviter de générer des accumulations d'eau stagnante dans les extérieurs (seaux, coupelles...)
- Porter des vêtements longs, amples et clairs
- Utiliser des répulsifs cutanés



TERRORISME

Une attaque terroriste vise à commettre des actes violents liés à des revendications. Ces attaques peuvent prendre différentes formes : fusillades, bombes, prises d'otage, etc. Un groupe terroriste peut également commettre des attaques multi-sites. Dans tous les cas, les terroristes cherchent à atteindre des lieux symboliques ou de rassemblement, tels que les lieux de culte, les bâtiments publics, les lieux culturels ou de loisirs.

Le plan Vigipirate est un dispositif global de vigilance, de prévention et de protection qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité du pays. Il est particulièrement lié au risque terroriste. Depuis plusieurs années, la menace terroriste reste constante et élevée. La posture actuelle est urgence attentat.



COMMENT SE PROTÉGER ?

- Rester vigilant et signaler tout comportement suspect
- Suivre les instructions des autorités
- S'échapper
- Alerter
- Résister

ÉMEUTE

Ces phénomènes sont déclenchés par une partie de la population.

Cette population trouble l'ordre public et **dégrade les biens, en cassant et incendiant poubelles, voitures, le mobilier urbain ou des bâtiments publics.** En outre, ces individus agressent physiquement les forces de sécurité intérieure et les secours.

La coordination des services publics est rendue difficile par la violence des émeutiers qui se déplacent et envahissent les rues.

La commune de Châtellerault est exposée à ce risque latent.

RISQUES HISTORIQUES

La ville a été touchée par les émeutes de juin-juillet 2023. Plusieurs dizaines de véhicules et des commerces ont été brûlés.



COMMENT SE PROTÉGER ?

- **Rester chez soi**
- **Ne pas laisser ses poubelles à l'extérieur**
- **Prévenir les forces de l'ordre en cas d'intrusion dans son bâtiment**
- **En cas d'incendie, contacter les services de secours et évacuer si possible**

CYBER

Ce risque correspond à l'atteinte du système informatique et de l'ensemble des données informatisées. Les modes d'attaques les plus courants sont :

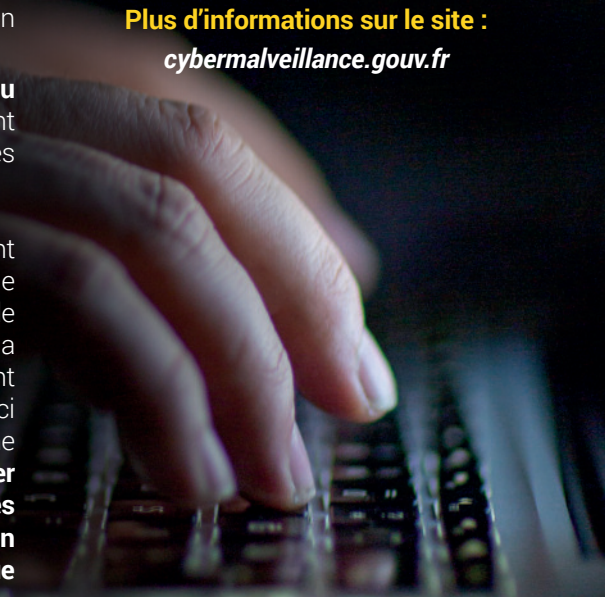
- **l'hameçonnage ou phishing** : technique de fraude sur Internet visant à obtenir des renseignements confidentiels (mot de passe, informations bancaires...) afin d'usurper l'identité de la victime,
- **le piratage de compte** : prise de contrôle par un individu malveillant d'un compte au détriment de son propriétaire légitime,
- **l'attaque par ransomware ou rançongiciel** : logiciel malveillant qui prend en otage des données personnelles.

Ainsi, les conséquences peuvent être l'impossibilité d'utiliser le système informatique ou la perte de données. Le fonctionnement de la collectivité reposant essentiellement sur le réseau informatique, celui-ci peut être compromis à l'issue d'une cyberattaque. **Une attaque cyber peut aussi bien toucher les services municipaux, en affectant aussi bien son fonctionnement, que chaque particulier.**

COMMENT SE PROTÉGER ?

- **Protéger ses outils numériques avec des logiciels anti-piratage**
- **Ne pas stocker toutes ses données sur les mêmes appareils, faire des sauvegardes régulièrement**
- **Ne pas cliquer sur les liens suspects**
- **Signaler toute cyber-malveillance dont on pourrait faire l'objet**

Plus d'informations sur le site :
cybermalveillance.gouv.fr



POLLUTION DE L'AIR

L'air est de plus en plus pollué à cause de l'utilisation massive de la décomposition des énergies fossiles dans les industries, des transports ou de l'agriculture. Une hausse de ces activités, corrélée à des conditions météorologiques défavorables (fortes chaleurs, pluies) peut entraîner une augmentation de la quantité de polluants dans l'air. **Ces polluants sont, par exemple, le dioxyde de soufre, le dioxyde de carbone, l'ozone, les particules fines ou les hydrocarbures.**

Les dommages pour la santé humaine sont souvent dus à une exposition prolongée et/ou récurrente à ces polluants. Concrètement, ils peuvent causer des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des aggravations de pathologies déjà existantes, des crises d'asthme, des maladies chroniques. Les personnes âgées, les enfants en bas âge ou les personnes malades sont particulièrement sensibles à ce danger.

COMMENT SE PROTÉGER ?

- En cas d'alerte, limiter les activités physiques intenses en plein air
- Veiller à ne pas aggraver la situation en pratiquant des activités polluantes
- En cas de gêne respiratoire, prendre conseil auprès de son médecin
- Suivre les instructions des autorités

COMMENT SE PROTÉGER ?

- Informer les autorités de toute modification anormale de l'aspect de l'eau potable (goût, odeur, couleur, viscosité)
- Rationner son eau potable et l'utiliser seulement pour s'hydrater
- Suivre les instructions des autorités

RISQUES HISTORIQUES

La commune voisine de Lencloître a connu une coupure d'eau potable en juillet 2024, privant les habitants de tout approvisionnement en eau pendant plusieurs heures.

POLLUTION DE L'EAU

L'eau est une ressource précieuse pour l'humanité, tant pour vivre que pour produire. Sa qualité peut être impactée par la présence d'éléments la rendant impropre à la consommation humaine ou à l'utilisation à des fins diverses. Il peut s'agir d'une contamination par des bactéries, par le plomb, en matière radiologique, en pesticides ou en nitrates. Ces substances peuvent avoir des effets immédiats, tels qu'une intoxication, ou chroniques, entraînant des maladies tel que le saturnisme pour le plomb.

La pollution chimique et microbiologique affecte aussi la biodiversité, entraînant la disparition d'espèces animales et végétales, altérant leurs capacités physiologiques et détériorant davantage la qualité de l'eau.

Par ailleurs, la dégradation de la qualité de l'eau peut affecter des secteurs tels que la pêche, le tourisme et l'agriculture, générant des pertes économiques importantes.

COMMENT SE PROTÉGER ?

RUPTURE ALIMENTAIRE

Avec l'augmentation de la population mondiale, la mondialisation des flux et les difficultés croissantes dans la production de nourriture, le risque de rupture alimentaire, à l'échelle régionale, nationale ou mondiale est crédible. Cette rupture pourrait être provoquée par la perturbation des chaînes d'approvisionnement, des événements climatiques défavorables, un événement géopolitique, l'inflation économique ou des maladies attaquant la production (bovin, céréales, etc.). La première conséquence serait le manque de nourriture et la dégradation des conditions de vie. Cela entraînerait probablement des migrations, une instabilité économique et des conflits sociaux et géopolitiques.

- Avoir en permanence un stock de nourriture (conserves, denrées non périssables)
- Rationner sa nourriture

Les risques du quotidien

INCENDIE

En complément des risques présentés dans ce document, il existe d'autres risques qui ne sont pas considérés comme majeurs. Leur probabilité d'occurrence est plus importante mais leurs conséquences sont moins graves à l'échelle de la communauté. Il s'agit par exemple des accidents de la route, des incendies de bâtiments ou les intoxications au monoxyde de carbone. Composée d'un centre-ville historique, Châtellerault est également exposé au risque d'effondrement de bâtiment.

Le risque d'incendie domestique est à l'origine de nombreux décès et dégâts.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Faire vérifier ses installations électriques, de gaz et de chauffage
- Équiper son logement de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (obligatoires depuis 2015)
- Être vigilant pendant la charge des appareils à batterie lithium
- Ne pas surcharger les prises électriques

Pendant

- Essayer d'éteindre le feu dès les premières flammes
- Si l'incendie se trouve dans son logement et qu'une sortie est possible : sortir du logement en fermant les portes et les fenêtres
- Si aucune sortie n'est possible : rester confiné, calfeutrer la porte d'entrée et se signaler aux fenêtres
- Alerter les secours



APPAREILS

À BATTERIE LITHIUM

Le danger des batteries lithium réside dans l'emballement thermique.

En cas de choc ou de surcharge, la batterie peut s'enflammer brutalement, rapidement et exploser. Ce type de feu est très spécifique : il dégage des fumées hautement toxiques, est extrêmement difficile à éteindre avec des moyens classiques et peut redémarrer seul après extinction.

- Utiliser le chargeur d'origine pour vos appareils
- Ne pas charger la batterie de vos moyens de déplacements dans l'entrée de votre logement (absence de voie d'évacuation)
- Privilégier la charge en extérieur
- Évacuer en déchetterie les batteries usées



EFFONDREMENT DE BÂTIMENT

La ville de Châtellerault est exposée au risque d'effondrement de bâtiments en raison du risque sismique mais aussi du fait des inondations ou encore de la vétusté des bâtiments. Le centre-ville est particulièrement touché par ce risque.

Avant

- S'inscrire à Chatel'Alerte
- Signaler à la Mairie l'apparition de fissures ou toute modification anormale d'une construction
- Entretenir ses biens et surveiller leur vieillissement

Pendant

- En cas de craquement inhabituel, évacuer immédiatement le bâtiment et alerter les secours
- S'éloigner de la zone dangereuse et ne pas regagner un bâtiment sans l'accord des autorités
- Suivre les instructions des autorités

RISQUES HISTORIQUES

En 2024, un effondrement important d'un immeuble en cours de démolition a eu lieu en centre-ville de Châtellerault, heureusement sans faire de victimes.

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique issu d'une combustion. Ce gaz est incolore, inodore et se diffuse très vite dans l'air. En cas d'intoxication, les premiers symptômes sont les maux de tête, la sensation de fatigue musculaire et/ou des troubles digestifs.

Avant

- Aérer son logement 10 minutes par jour
- Vérifier ses appareils de chauffage avant l'hiver
- Équiper le logement d'un détecteur de monoxyde de carbone
- Ne pas utiliser en intérieur des appareils types barbecue, brasero ou groupe électrogène

Pendant

- En cas de symptômes, alerter les secours
- Ne pas fumer
- Couper le gaz et les appareils à combustion
- Sortir du logement

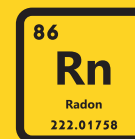
RADON

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore qui provient de la chaîne de désintégration de l'uranium et du thorium, deux éléments naturellement présents dans les roches du sol.

En extérieur, le gaz se dilue dans l'air, mais il peut être présent à des concentrations nocives dans les espaces clos. Il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradiant les cellules. **À long terme, l'inhalation de radon peut augmenter le risque de développer un cancer du poumon.**

COMMENT

SE PROTÉGER ?



- Aérer son domicile au moins 10 minutes par jour
- Mettre en place et entretenir le système de ventilation des bâtiments (VMC)



Que faire avant d'acheter un logement ?

Avant d'acheter ou de louer un logement, le bailleur ou le vendeur doit communiquer et annexer au **contrat l'Information Acquéreur Locataire (IAL)**. Il comprend un état des risques majeurs naturels, technologiques ou miniers, les cartographies des Plans de Prévention des Risques associés et la déclaration des sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation au titre d'une catastrophe concernant le bien concerné.



FONDS DE SECOURS D'EXTRÊME URGENCE

Complément financier
destiné aux victimes
« sans ressource
et ayant tout perdu »
(assurés et non assurés)
en cas de catastrophe
de grande ampleur.



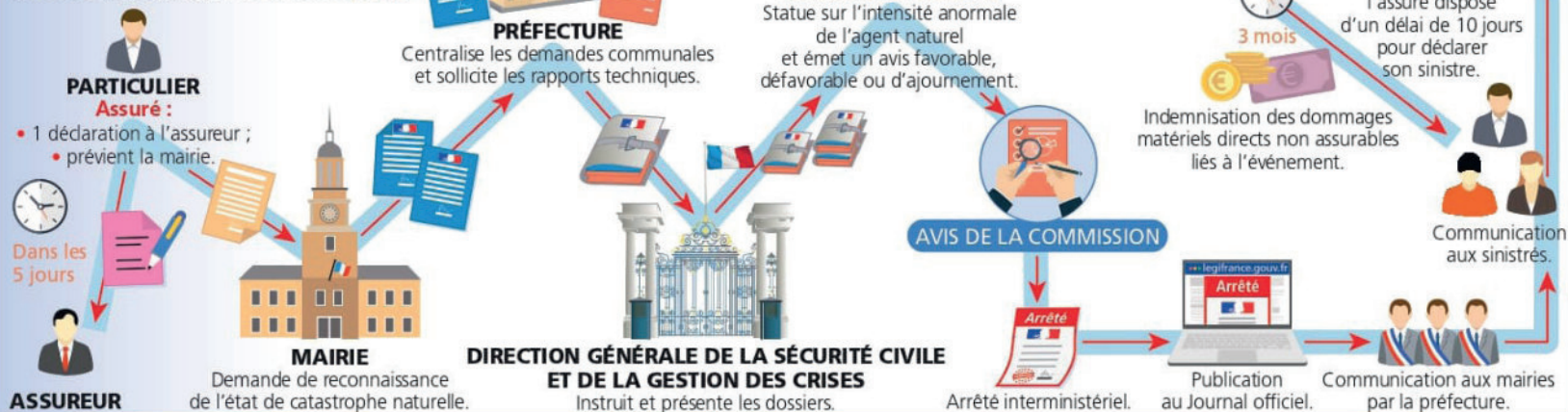
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

LA PROCÉDURE ORDINAIRE.

RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

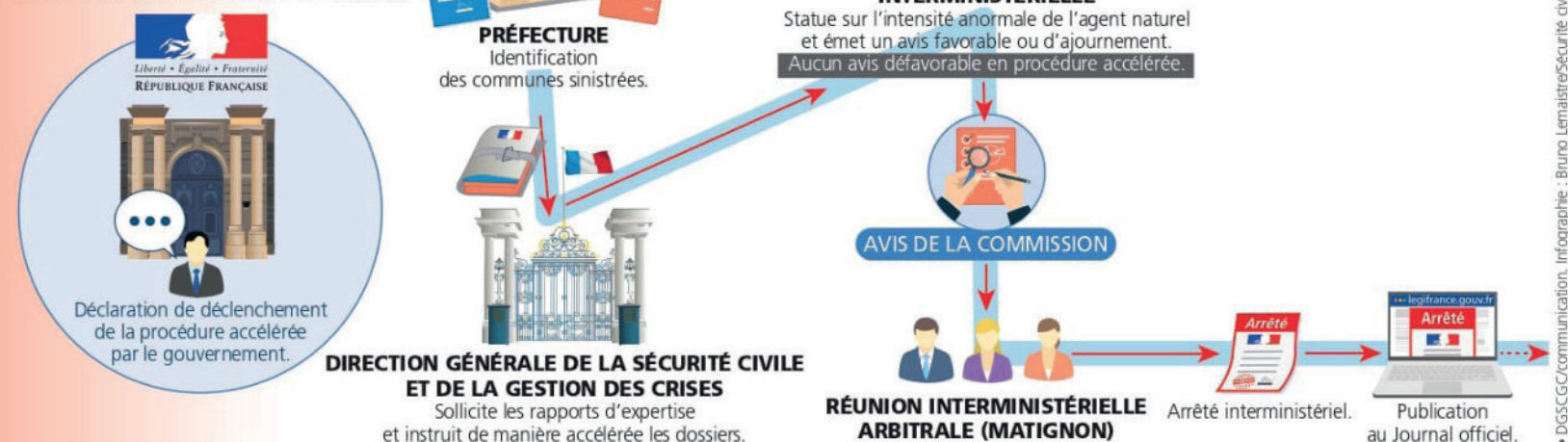
Procédure d'indemnisation des sinistrés **assurés**.



LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'extrême urgence et sur décision gouvernementale.

RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistrés **assurés**.



CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Légende

RISQUES NATURELS

FEU DE FORÊT

 Feux de forêts (PDPFCI)

INONDATION

 Zones inondables (PPRI)

MOUVEMENTS DE TERRAIN

 Cavités souterraines

RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

 Risque modéré

 Risque important

RISQUES TECHNOLOGIQUES

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

 Installations industrielles classées (ICPE)

 Zones d'effets ICPE (SAFRAN)

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

 Canalisations transport de gaz

 Axes routiers principaux

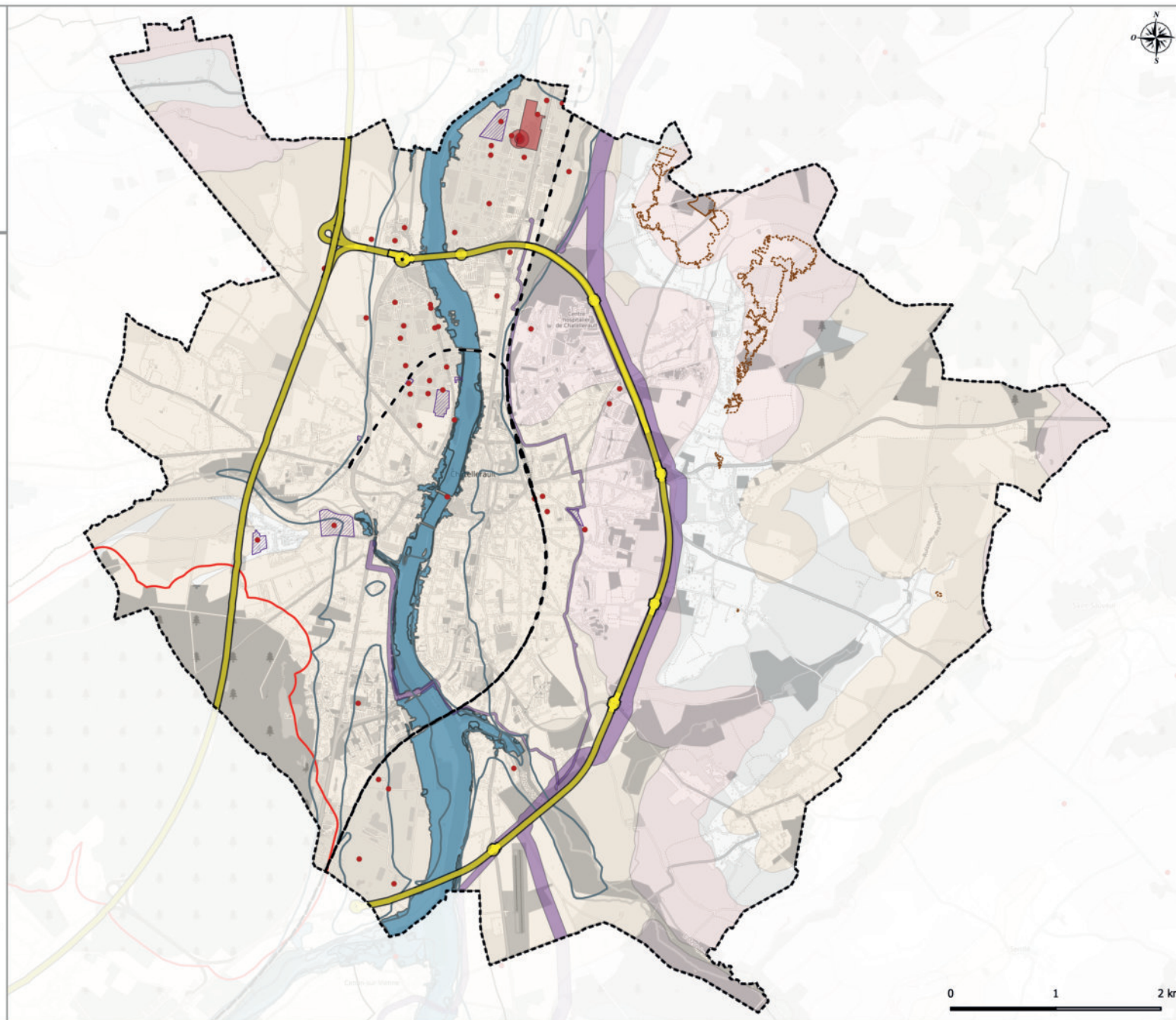
 Réseau ferroviaire

POLLUTION DES SOLS

 Secteurs d'Informations sur la pollution des Sols (SIS)

RUPTURE DE BARRAGE

 Rupture de barrage



Devenez acteur de notre sécurité : ENGAGEZ-VOUS !



TDF Chatellerault-176 ©Soliel d'Encre

- **Devenir sapeur-pompier volontaire :** dans la Vienne, 85 % des sapeurs-pompiers sont volontaires. Motivé par l'aide à autrui ? Il est possible de s'engager à partir de 16 ans.
sdis86.net
- **S'engager dans une association agréée de sécurité civile :** devenir formateur en gestes qui sauvent, maraudeur à la rencontre des sans-abri ou encore secouriste. C'est possible, il suffit de rejoindre une association agréée de sécurité civile et de contacter la Croix-Rouge, la Protection Civile ou la FFSS.

- **Se former aux premiers secours :** cette formation permet de savoir réagir rapidement face aux situations de première urgence de la vie quotidienne. Pour en savoir plus sur les différentes formations, se rapprocher d'une association agréée de sécurité civile : la Croix-Rouge, la Protection Civile...

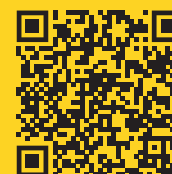
croix-rouge.fr
protection-civile.org
ffss.fr



Où se trouvent les DÉFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES EXTERNES ?

Les Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) sont des dispositifs utiles à la réanimation de victimes en arrêt cardiaque. **L'utilisation du défibrillateur associée à une réanimation précoce augmente de 30 à 40 % les chances de survie de la victime.**

Des DAE de la collectivité se trouvent sur certains Établissements Recevant du Public (ERP) ou dans le domaine public. Localisation des DAE sur le site internet **chatellerault.fr**



NUMÉROS D'URGENCE :

15 | SAMU

17 | Police secours

18 | Sapeurs-pompiers

112 | Numéro d'urgence européen

**114 | Numéro d'appel pour les personnes
sourdes ou malentendantes**
(accessible en permanence par
visiophonie, tchat ou SMS)

0 800 47 33 33 | Urgence gaz

09 72 67 50 86 | Urgence électricité (Enedis)

**05 49 61 16 90 | Urgence eau (Eaux de
Vienne)**

05 49 20 20 20 | Ville de Châtelleraut

115 | SAMU social

COMMUNIQUER LES

INFORMATIONS UTILES

POUR LES SECOURS :

1

l'adresse précise de l'événement

2

**la nature de l'appel : type de risque,
nombre de victimes, dégâts...**

3

**son identité et son numéro
de téléphone**

4

**attendre que l'on nous dise
de raccrocher !**

Victime ou témoin,

COMMENT DONNER L'ALERTE ?



chatelleraut.fr

